

Compte-rendu pour affichage du Conseil Communautaire du 05 juin 2018

Le 05 juin 2018, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Martin de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, à la suite de la convocation adressée le 30 mai 2018.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 63

Nombre de membres titulaires présents : 46 Nombre de membres suppléants présents : 0

Nombre d'absents titulaires : 17

Dont procurations: 15

Jean-Pierre Prunier est désigné secrétaire de séance à l'unanimité. Le procès-verbal du 12 Avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Le conseil a débuté par une présentation des outils fonciers à disposition des Collectivités Territoriales par l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental 24 ainsi qu'une présentation du Service de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois.

POLE ADMINISTRATION GENERALE

1-1 SECRETARIAT GENERAL- Rapporteur Didier Bazinet

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 101 : Règlement Général de Protection des Données – désignation d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé

Le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) a été adopté le 14 avril 2016. L'ensemble des administrations et entreprises utilisant des données personnelles sont tenues de s'y conformer à compter du 25 mai 2018. Il appartiendra aux collectivités de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer une protection optimale des données personnelles qu'elles utilisent. La CCPR désignera en interne un référent pour accompagner le travail du DPD au sein de la collectivité. Il découle du RGPD l'obligation :

- de nommer un délégué à la protection des données, le DPD (mutualisable),
- d'établir une cartographie de tous les traitements, flux et circuits de données personnelles,
- de mettre en place un plan d'actions pour mettre en conformité les traitements qui ne le sont pas,
- de tenir à jour un registre des traitements (détaillé),
- d'information, de conseil et de contrôle du règlement au sein de la collectivité.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de conventionner avec l'ATD pour un DPD mutualisé avec l'ensemble des communes de la CCPR

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 102: Tableau des Indemnités des élus

Suite au vote d'une indemnité à deux conseillers communautaires délégués (délibération 2018/22- b du 28 février dernier) les services préfectoraux par courrier en date du 26 avril nous demandent d'établir un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités en indiquant le taux fixe par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique

RANG – Délégations	% du montant autorisé	Taux de l'indice brut terminal de la FP	Montant brut mensuel de l'indemnité Au 01/01/18
Président	67.69 %	33 %	1 277,32 €
^{1er et 2ème} Vice-Présidents	79.98 %	16.5 %	638,66€
^{3eme au 14ème} Vice-Présidents	35.58 %	7.34 %	284,11 €
Conseillers communautaires délégués	87.50 %	5.25 %	203.21 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

1- 2 RESSOURCES HUMAINES- Rapporteur Jeannik Nadal

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 103 : Emplois saisonniers (recrutement d'agents en raison d'un accroissement saisonnier d'activité) :

Pour l'Office de Tourisme Intercommunal :

Il est proposé le recrutement direct de trois agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité (pour les sites touristiques)

Pour le Service des Sports :

Il est proposé le recrutement direct de dix agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité (piscines intercommunales)

Pour le Service Enfance Jeunesse :

Il est proposé le recrutement direct de 17 agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité. Ces agents assureront une fonction d'adjoint d'animation. (Pour les centres de loisirs) Le conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 104 : Modification du tableau des effectifs

Il convient de régulariser le tableau des effectifs afin de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un agent en CDI de 32 à 35 heures hebdomadaire (modification approuvée par le Comité Technique de la CCPR en date du 21 mars 2018).

Le conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 105 : Création d'un comité technique autonome

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ; à ce titre la Communauté de Communes dépassant ce seuil doit renouveler son Comité Technique lors de prochaines élections professionnelles du 6 décembre 2018. Suite à la réunion avec les organisations syndicales lundi 4 juin, il est proposé de mettre en place un Comité Technique et un CHSCT autonomes, paritaires, composés de 4 membres élus et de 4 membres nommés et autant de suppléants.

Le conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création d'un comité technique autonome selon les caractéristiques ci-dessus

1-3 FINANCES – Rapporteur Jean-Marcel Beau

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 106 : Emprunt de 150 000 €

3 organismes bancaires ont répondu à la consultation pour l'emprunt complémentaire de 150 000 € Le Conseil Communautaire approuve à la majorité, (une abstention) l'offre de prêt du Crédit Mutuel sur 15 ans à un taux de 1.28 %.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 107 : Emprunt relais de 2 000 000 € pour financer l'avance sur subventions du Bepos de Siorac de Ribérac

Le plan de financement du BEPOS de Siorac fait apparaître 2.6 millions d'euros de travaux financés par un emprunt de 640 000 €, du FCTVA sur les parties communes, et des subventions. Dans l'attente du versement de ces subventions et du FCTVA, il est proposé de contracter un emprunt court terme (durée de deux ou trois ans). Après consultation 3 propositions ont été remises.

<u>Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'offre de prêt de la Banque Postale sur 3 ans à un taux de 0.37 %.</u>

POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

2-1 DEVELOPPEMENT DURABLE- Rapporteur Allain Tricoire

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 108 : Autorisation donnée au Président de signer un avenant à la convention d'objectifs signée avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Dordogne

En janvier 2017 la Communauté de Communes du Pays Ribéracois (CCPR) a signé une convention avec le CAUE de la Dordogne dans le cadre de l'action Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour l'ouverture et l'animation d'un « GUICHET INFO ENERGIE ». Face au succès de ce guichet, il est proposé de renforcer, par un avenant à la convention initiale, l'accompagnement du CAUE dans les actions TEPCV de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois en privilégiant l'animation du conseil et la médiation en énergie au travers :

- de permanences conseils pour les particuliers sous forme d'ateliers du soir
- de la formation « **Le confort thermique dans la maison »** pour les acteurs du territoire dans la conception du cadre bâti, architectes, maîtres d'œuvre, artisans et autres acteurs de la construction
- d'une conférence-débat sur « La rénovation énergétique des maisons en pierre » ouverte aux acteurs de la construction, aux élus et au grand public...

Le total de ces prestations complémentaires s'élève à 8 920 € cofinancés à 80% dans le cadre de la convention TEPCV.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer un avenant à la convention initiale avec le CAUE selon les modalités décrites ci-dessus.

2-2 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Rapporteur Patrice Favard

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 109 : Participation de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois au Forum de la Création et de l'Attractivité à Bordeaux le 5 juillet 2018

Le Forum de la CREATION et de l'ATTRACTIVITE, anciennement le Salon de l'Entreprise Nouvelle Aquitaine, se déroulera sur une journée, au Palais de la Bourse à Bordeaux le 5 juillet.

Sur ce Forum, il est proposé de réserver un stand « espace Solo » de 4 m² au tarif de 950 € HT. (+ frais de dossier obligatoires 300€ HT et l'assurance obligatoire 120€ HT).

Notre chargé de développement économique tiendra le stand aux côtés d'un ou de deux élus de la CCPR. Il a également été proposé de travailler des outils de communication (flyers, kakemonos.) pour promouvoir le territoire.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la présence du service Economique au forum et la location d'un stand.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 110 : Proposition de règlement d'intervention pour les espaces associatifs de Co-Working

Au titre de sa compétence développement économique et développement durable, il a été proposé en commission développement économique de soutenir l'effort mené par des associations dont l'action présente un intérêt pour le développement économique local, et pour le développement durable, de différentes facons :

- en attribuant une aide directe
- en attribuant une aide indirecte : tarifs préférentiels de location immobilière, exonération de loyers pendant un certain temps ...

<u>Les aides indirectes</u> seront octroyées essentiellement sous la forme d'une mise à disposition gracieuse de locaux, et/ou d'un accompagnement à la création d'un espace de co-working dans le respect d'un maillage cohérent sur le territoire et dans le respect du dialogue avec les structures déjà en place.

Les aides directes concerneront les structures qui bénéficient :

- -de deux années d'expérience démontrant l'intérêt de la structure au regard de la fréquentation par des acteurs économiques.
- -d'un partenariat existant (financier, technique...) avec une collectivité territoriale, Mairie, Département, Région, Europe.
- -d'un cœur de métier pour l'essentiel tourné vers l'entreprenariat du web, la prestation de services (communication, formation, TIC)

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité, (une abstention) la proposition de règlement d'intervention pour les espaces de Co-Working.

2-3 DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - Rapporteur Gérard Senrent

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 111 : Adoption des tarifs applicables à la régie de l'OTI

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver les tarifs des prestations de l'Office de Tourisme Intercommunal applicables à la saison touristique 2018 :

Tarifs 2018	- Régies	
Tarifs des prestations de l'Office de Tourisme		
Régie Office de Tourisme		
Librairie		
Topo guide pdipr	2,30 €	
Topo guide pdipr (indéchirable)	3,00 €	
Plan guide vtt	2,00 €	
Carte Postale	0,20 €	
Exposition		
Location salle expo 15j	15,00 €	
Location salle expo 1 mois	30,00 €	
Services		
Photocopie A4 n&b	0.20 €	
Photocopie A4 couleurs	0.30 €	
Photocopie A3 n&b	0.40 €	
Photocopie A3 couleurs	0.50 €	
Fax	0.20 €	
Dépôt de dépliant (prestataire hors CCPR)	30,00€	
Service aux associations	30,00 €	
Régie de la Maison de la Dronne		
Librairie		
Topo guide	2,30 €	
Topo guide pdipr (indéchirable)	3,00 €	
Plan guide vtt	2,00€	
Carte Postale	0,20 €	
Boissons		
Boissons soda	1,50 €	
Bouteille d'eau	0,50 €	
Balade en barques		
Barque à rames 1h (gratuit -5 ans)	3,00 €/pers	
Barque à moteur 1h (gratuit -5ans)	4,00 €/pers	
Animations		
Groupe Adulte, visite (mini 10 pers)	2,00 €/pers	
Ateliers du moulin	3,00 €/pers	
Animations thématiques (suivant prestation)	5,00 €, 10,00€ ou 30,00€/pers	
Dordogne en Famille (barque + commentaires	s) 3,00 €/pers (5 à 12 ans) - 5,00€/pers (+ de 12 ans)	
Services		
Dépôt de dépliant (prestataire hors CCPR)	30,00 €	
Fax	0.20 €	
Régie Point info de Verteillac		
Topo guide	2,30 €	
Topo guide pdipr (indéchirable)	3,00 €	
Plan guide vtt	2,00 €	
Dépôt de dépliant (prestataire hors CCPR)	30,00 €	
Depot de depliant (prestataire nois CCPN)	30,00 €	

<u>Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les tarifs 2018 applicables aux régies du service</u> Tourisme.

POLE SERVICE A LA POPULATION

3-1 AFFAIRES SCOLAIRES - Rapporteur Remy Terrienne

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 /112 : Attribution des subventions scolaires 2018

Sur proposition de la Commission des affaires scolaires il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter l'état des subventions suivant :

ORGANISME	Subvention 2017	Proposition 2018
AMICALE LAÏQUE DE VILLETOUREIX	4 966€	5 324€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VANXAINS	1 806€	1 940€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE ST MARTIN DE RIBERAC	2 465€	2 492€
ASSOCIATION AVENIR (ST VINCENT DE CONNEZAC)	3 252€	3 087€
AMICALE LAIQUE D'ALLEMANS	2 465€	2 330€
COOPERATIVE SCOLAIRE – ECOLE J.FERRY RIBERAC	6 650€	6 920€
COOPERATIVESCOLAIRE-ECOLEMATERNELLE RIBERAC	1 560€	1 400€
AMICALE LAIQUE DE BERTRIC BUREE	1 720€	1 843€
ASSOCIATION DES ECOLES DES HAUTS DE DRONNE	4 432€	4 486€
AMICALE LAÏQUE DE VERTEILLAC SECTION ECOLE	3 466€	3 630€
FOYER SOCIO EDUCATIF -APE DE GRAND BRASSAC	805€	785€
AMICALE LAÏQUE DE ST PAUL	1 057€	1 084€
FOYER RURAL TOCANE COOP. SCOLAIRE ELEVES PRIMAIRE	3 684€	2 627€
AMICALE LAÏQUE DE L'ECOLE DE CERCLES	1 246€	1 030€
LISLE AUX ENFANTS (ECOLE MATERNELLE) COOP. SCOLAIRE	1 610€	1 570€
AMICALE LAÏQUE AVENIR DE LA NIXONNE ECOLE DE CHERVAL	795€	885€
COOP. SCOLAIRE ECOLE DE CHAMPAGNE FONTAINE	2 195€	xxx
COOPERATIVE SCOLAIRE – PAUSSAC LAND	1 009€	945€
AMICALE LAIQUE DE LA TOUR BLANCHE	903€	970€
FOYER SOCIO EDUCATIF DE CELLES	2 492€	2 438€
COOP. SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE DE TOCANE	2 525€	2 724€
COOPERATIVE SCOLAIRE DE MONTAGRIER	2 681€	2 708€
COOPERATIVE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LISLE	3 360€	3 333€
Total	57 144€	54 551€

Le montant total des subventions 2018 est arrêté à la somme de 54 551€ pour les écoles publiques de la CCPR et les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'adoption l'état des subventions ci-dessus.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 113 : Participation financière 2018 à l'Ecole Notre-Dame de Ribérac

Pour l'année scolaire 2018, il est proposé de fixer la participation de la CCPR à l'école Notre Dame à 51 480€ c'est-à-dire 585 € X 88 élèves.

<u>Le Conseil Communautaire approuve à la majorité, (une abstention et trois contre), la participation</u> de la CCPR à l'école Notre Dame de Ribérac.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 114 : Attribution d'une subvention au projet Rib'Car

Dans le cadre du projet « Challenge educeco » : compétition automobile éducative organisée en France depuis 2009, les élèves du LP ont créé un véhicule électrique dont l'objectif est de parcourir une distance imposée à une vitesse moyenne de 25km/h avec une moindre consommation d'énergie. Ils présenteront fin mai comme chaque année leur véhicule à Valencienne. Sur proposition de la Commission Enfance Jeunesse il est proposé d'attribuer une subvention de 600€ à l'association Rib'Car du Lycée professionnel de Ribérac qui porte ce projet.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention au projet Rib'Car.

3-2 AFFAIRES PERI ET EXTRA SCOLAIRES: Rapporteur Joël constant

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 115 : Adoption des tarifs des mini-camps d'été, du séjour à la mer pour les enfants des centres de loisirs et des séjours adolescents pour 2018

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter les tarifs ci-dessous :

Mini-camps

Les tarifs « mini camps » s'élèvent au prix de journée de l'accueil de Loisirs concerné : Ribérac, Tocane ou Verteillac, repas compris, plus **un supplément de 3€** par journée de mini camp pour les résidents et **1€** pour les bénéficiaires du RSA.

Séjour à la mer

Les accueils de loisirs extrascolaires de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois proposent un séjour de 5 jours au bord de la mer à La Rochelle qui se déroulera du 23 au 27 juillet 2018 pour 30 enfants.

Coopération avec l'Espagne

Suite au « Job Shadowing » mis en place l'an dernier, le secteur « ados » organise un échange culturel avec des jeunes Espagnols de Balmaseda, situé à 30 km de Bilbao. Cet échange se déroulera en deux temps :

Un premier accueil de 15 jeunes Basques espagnols entre 12/17 ans, du 23 au 29 juillet à la MFR de Vanxains et de 12 jeunes de notre territoire.

Il est proposé les tarifs suivants (possibilité de paiement en trois fois) pour le séjour à la mer et pour les jeunes français participant à l'échange interculturel :

	Tarifs du séjour
Quotient familial	mer CLSH
	et échange
	interculturel ados
1401€ et +	150 €
De 901 à 1400€	135 €
De 623 à 900€	120 €
De 401 à 622€	105€
De 0 à 400€	90 €
Bénéficiaire RSA	40€

Un deuxième séjour est prévu à Arrigoriaga, près de Bilbao du 15 au 21 juillet pour un groupe de 30 jeunes. Ce séjour sera en partie financé par des actions d'autofinancement sur les marchés, le Festidrôle, la journée autour de la musique et du concert AMP2R...

Il est proposé les tarifs suivants (possibilité de paiement en trois fois) :

Quotient familial	Tarifs du séjour et ados
1401€ et +	240€
De 901 à 1400€	220€
De 623 à 900€	200€
De 401 à 622€	180€
De 0 à 400€	160€
Bénéficiaire RSA	50€

Le Conseil Communautaire approuve ces tarifs à l'unanimité.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 116 : Adoption des tarifs des accueils de loisirs périscolaires de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois

La commission des activités périscolaires a proposé dès la rentrée 2014-2015 une harmonisation des tarifs des accueils périscolaires en plusieurs étapes afin de minimiser l'impact sur certaines familles du territoire. Dernière étape d'harmonisation prévue à la rentrée scolaire 2018-2019:

Tarifs des Accueils de Loisirs Périscolaires :

Quotient familial (en euros)	Tarif mensu el 1 enfant	Tarif mensuel 2 enfants	Tarif mensuel 3 enfants	Tarif occasionnel journée
1401 et +	26.50€	46.50€	59.00€	4.50€
901 à 1400	25.00€	44.00€	56.00€	4.00€
623 à 900	22.50€	39.50€	51.00€	3.50€
0 à 622	20.00€	35.00€	45.00€	3.00€
RSA socle	7.00€	12.00€	16.50€	1.00€

Les tarifs ci-dessus seront applicables à compter du 1er septembre 2018.

Le Conseil Communautaire approuve ces tarifs à l'unanimité.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 117 : Facturation des absences en Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) extrascolaire

La Commission des Activités Péri et Extrascolaires propose de facturer systématiquement les présences non excusées et il est demandé au conseil communautaire d'appliquer ce principe de facturation à compter du lundi 9 juillet prochain.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la facturation des absences en ALSH

3-3 ACTIONS CULTURELLES - Rapporteur Daniel Villedary

PROJET DE DELIBERATION: N° 2018 / 118: Attribution des subventions culturelles 2018

1/ SICC : Sur proposition de la commission développement culturel il est proposé d'attribuer les subventions suivantes au titre du Soutien aux initiatives culturelles concertées (SICC) :

Structure organisatrice	Nature de l'opération	Subvention CCPR	Subvention Départeme nt
Culture Loisirs Education Mairie – 24350 – Tocane-Saint-Apre	Programmation dans le cadre des Voix sur la Dronne	1.300 €	1.300 €
Amicale Inter Age de La Tour Blanche et son Club Histoire Mémoire et Patrimoine	Spectacle « La der des der titre provisoire ! » par la Cie Piano Pluriel, dans le cadre des Rencontres Historiques.	500€	500€
Association Café Pluche Epeluche	Spectacle « La Petite boucherie du bonheur » par la Cie du Pitre Sage, Concert du groupe Bitter Sweet, Concert « Chansons d'Eux » par Kevin Castagna, Spectacle « J'ai un clown dans mon utérus » par la Cie Les Nez.	1.000 €	1.000 €
Communauté de communes du Pays Ribéracois	Atelier et spectacle de danse contemporaine « Schizzo » par la Cie Mutine, Spectacles jeune public « Captage et Arrangeage de Rêves » par la Cie Nukku Matti et « Raya et Choko » par P'tits Bouts et Cie, dans le cadre du Festival Faites vos vacances, Concert de « Jano Arias Quartet » dans le cadre du Festidrôle sur le site de Beauclair, Journée autour de la musique avec le spectacle « Ouïe Chef » par l'Association Virus, en partenariat avec l'association Double Prod	8.844 €	1.600€

Le coût total du SICC pour la CCPR et le Conseil Départemental est de 7 200 € dont 4 400 € à la charge du Conseil Départemental (somme inscrite au BP 2018).

2/ Subventions:

La commission développement culturel propose de voter les subventions suivantes. Les associations ayant fait la demande répondent aux critères définis par la collectivité :

- Participation à l'organisation et/ou soutien financier à des actions ou évènements culturels du Territoire : toutes actions bénéficiant d'un financement Europe/Etat/Région/Département ;
- Attribution de subventions aux associations proposant des animations, des spectacles spécifiques, des projets précis sur le territoire de la CCPR et rayonnant au-delà de la commune.

Demandes complémentaires	Attribué 2017	Proposition
Douchapt Blues	1 000€	2 000€
Musiques irlandaises	500€	500€
Itinéraire Baroque	3 000€	3 000€
TOTAL		5 500€

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les attributions des subventions culturelles.

3-4 ACTIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS : Rapporteur Didier Bazinet

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 119 : Tarifs de vente du carnet de bord de 2 circuits VTT

Dans le cadre des actions mises en place par le Centre des Activités de Pleine nature de Montagrier, deux nouveaux circuits VTT ont été ouverts et ont donné lieu à la réalisation d'un carnet de bord.

Il est proposé de vendre ces carnets de bord au prix de 2.50€ chacun.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les tarifs de vente.

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 120 : Autorisation donnée au Président d'engager la procédure de consultation des entreprises pour le city stade de Tocane Saint Apre et de solliciter les subventions auprès des co-financeurs

Par délibération 2018/09 du 23 janvier 2018 le conseil communautaire a approuvé la construction d'un City-stade sur la commune de Tocane Saint Apre qui participe financièrement à l'équilibre de l'opération (estimée à 122 344 € TTC) par l'attribution d'un fonds de concours.

Les co-financeurs seraient le CNDS Paris 2024 (25 000 €), la Caisse d'Allocations Familiales e la Dordogne (25 488 €) et la Fédération Française de Football (15 293 €).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter les co-financeurs, engager la procédure de consultation des entreprises et signer les marchés après avis de la commission MAPA

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 121 : Adoption des tarifs applicables à la location des Aquabikes à Verteillac

Compte tenu que cette année des aquabikes seront également ouverts à la location à la piscine intercommunale de Verteillac, il convient de compléter la délibération tarifaire comme suit :

Tarifs :		Verteillac
Location aquabika	carte de 5 séances	20.00€
Location aquabike	carte de 10 séances	35.00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces tarifs de location.

POLE TECHNIQUE - RAPPORTEUR JEAN-DIDIER ANDRIEUX

PROJET DE DELIBERATION N° 2018 / 122 : Marché de travaux de voirie 2018 : autorisation donnée au Président d'engager la procédure de consultation des entreprises

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à engager une procédure adaptée de mise en concurrence des entreprises et de signer le marché de travaux après avis consultatif de la commission MAPA pour un programme prévisionnel de travaux 2018 sur les voies intercommunales de 416 000 € HT.

Ce marché est divisé en 4 lots.

Les travaux à réaliser par l'entreprise sont essentiellement les suivants :

- Travaux préparatoires pour réfections de chaussées ;
- Mise en œuvre de calcaire : en renforcement ou poutre de rive ;
- Fourniture et mise en œuvre de grave émulsion ;
- Mise en œuvre de revêtement, bi couche et tri couche.

Lot n°1	
CHERVAL	VC n°2 : route des Savys jusqu'à la D100 (1200 m)
BERTRIC BUREE	D701 à la « Barde » (2130 m)
	Option n°1 : l'Ambeaudie à Lussac (300 m)

Lot n°2	
COUTURES / CELLES	VC n°1 : du bourg de Coutures au pas de Celles (2040 m)

Lot n°3	
CREYSSAC	Route de Creyssac (1020 m)
LISLE	Route du pigeonnier (1500 m)
LISLE	Route « les Boiges du Venat » (50 m)
MONTAGRIER	Route de Brachet (1430 m)

Lot n°4	
RIBERAC	Route « les Bories », chez Faye (1260 m)
ST MEARD DE DRONNE	Route de Mareuil et du Syndic (540 m)
ST VINCENT DE CONNEZAC	Route des Alberts, le sommet (666 m)
SIORAC DE RIBERAC	Route de la Roche : un ponceau
CHASSAIGNES	Route du cimetière (800 m)
	Option n°2 : route de la Lande (130 m)
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	Option n°3: route des Marteilles (350 m)
ST PARDOUX DE DRONNE	Option n°4 : de St Pardoux à Segonzac jusqu'à D104 (390m)

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le programme de travaux de voirie 2018 et autorise le Président à engager la procédure de consultation des entreprises et à signer les marchés après avis de la commission MAPA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12